



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2088**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à la société civile immobilière (SCI) de l'Avenue de déposer une demande de permis de construire, portant sur le bien immobilier métropolitain cadastré AP 68 et situé 8, avenue Marius Berliet

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2088**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la société civile immobilière (SCI) de l'Avenue de déposer une demande de permis de construire, portant sur le bien immobilier métropolitain cadastré AP 68 et situé 8, avenue Marius Berliet**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Par décision du Bureau n° B-2002-0541 du 6 mai 2002, la Communauté urbaine de Lyon a acquis de la société Renault véhicules industriels, suivant acte du 29 mai 2002, un tènement immobilier d'une superficie de 39 350 mètres carrés, situé 27, rue des Frères Amadéo, à Vénissieux (parcelles cadastrées B 1218, B 1220, B 1221, B 1222 et B 1223).

Suite à la décision du Bureau n° B-2003-1046 du 13 janvier 2003, la Communauté urbaine a conclu un bail à construction avec l'association Emmaüs le 19 avril 2004, sur les parcelles cadastrées B 1220 et B 1222, dans le cadre d'un projet d'extension (construction de nouveaux bâtiments techniques et d'habitation).

Suite à un remaniement cadastral (arrêté préfectoral du 4 mars 2008), la parcelle cadastrée B 1220 est devenue AP 22 et la parcelle cadastrée B 1222 est devenue AP 16.

Cette parcelle cadastrée AP 22 a été redécoupée à plusieurs reprises, avec création de la parcelle AP 62, puis dans un second temps AP 68 (terrain d'assiette actuel d'Emmaüs de 21 949 mètres carrés, suivant le bail rectificatif du 24 juillet 2013, approuvé par décision du Bureau n° B-2013-3945 du 11 février 2013).

Dans le cadre d'un réaménagement global de l'îlot, Emmaüs a accepté de sortir une partie du terrain, de l'assiette de son bail. Cette sortie permettra à la Métropole de Lyon de céder environ 1 980 mètres carrés de terrain nu (issu de la parcelle cadastrée AP 68) à la SCI de l'Avenue, riveraine, qui projette de réaliser un parking, pour les besoins des fidèles de la mosquée.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession (précédée de la modification du bail à construction précité) et afin de ne pas retarder le cas échéant, la réalisation du projet de parking, il est proposé à monsieur le Président d'autoriser d'ores et déjà la SCI de l'Avenue à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société civile immobilière (SCI) de l'Avenue à :

a) - déposer une demande de permis de construire portant sur une partie du tènement métropolitain soit environ 1 980 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AP 68, située 8, rue Marius Berliet à Vénissieux, afin de permettre la réalisation d'un parking,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.